

**REGLEMENT DU CONCOURS**  
**« CHALLENGE NORD vs SUD COMBAT DE BOSS DOFUS & WAKFU »**  
**DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2012 AU 09 DECEMBRE 2012**

**1. PRESENTATION**

La Société ANKAMA GAMES sise 75 Boulevard d'Armentières, 59100 Roubaix - France (ci-après l'« Organisateur ») immatriculée au RCS de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 492 360 730, organise du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 09 décembre 2012 un concours intitulé « Challenge Nord vs Sud Combat de boss DOFUS & WAKFU » (ci-après le « Concours ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

**2. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

La participation au Concours implique l'acceptation sans aucune réserve du participant au présent règlement, et au principe du Concours. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

**3. CAPACITE ET ENTENDUE TERRITORIALE**

Le Concours est réservé aux personnes se rendant à l'un des deux Ankama Fan Fest (Lille ou Toulouse), à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur, et de l'étude d'Huissiers visée ci-dessous, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

L'Organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au Concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux.

**4. PRINCIPE DU CONCOURS**

A l'occasion des Ankama Fan Fest (ci-après « Ankama Fan Fest » ou « AFF ») qui se tiendront d'une part, dans le cadre du Toulouse Game Show qui se déroulera au Parc des Expositions - 31400 Toulouse les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2012 et d'autre part, dans le cadre de l'évènement Lille Fantastic qui aura lieu à la Maison Folie Wazemmes – 70 rue des Sarrazins 59000 Lille du 06 au 09 décembre 2012, l'Organisateur propose un gros Challenge Nord vs Sud : la ville qui rassemblera le plus de challengers au combat de boss gagnera un item en ligne sur DOFUS et/ou WAKFU !

**5. MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer au concours chaque participant devra se rendre à l'un des deux Ankama Fan Fest suivants :

- AFF de Toulouse – Toulouse Game Show – Parc des Expositions 31400 TOULOUSE – du 01 au 02 décembre 2012 ;
- AFF de Lille – Lille Fantastic – Maison Folie Wazemmes – 70 rue des Sarrazins 59000 Lille – du 06 au 09 décembre 2012.

Sur place, le participant devra s'inscrire sur le desk d'accueil réservé au challenge, en indiquant ses nom, prénom, nom de compte Ankama\*, adresse email et âge, ainsi que le concours concerné avec précision de la ville, avant de partir combattre le boss.

Deux sessions de participation sont proposées :

- Si le participant représente le Sud, il devra s'inscrire lors de l'AFF de Toulouse, entre le 1<sup>er</sup> et le 02 décembre 2012 avant 19 h (heure de Paris) ;
- Si le participant représente le Nord, il devra s'inscrire lors de l'AFF de Lille, entre le 06 et le 09 décembre 2012 avant 19 h (heure de Paris).

\*Si un participant ne dispose pas de compte Ankama, il pourra se rapprocher de l'Organisateur lors de l'AFF à laquelle il participe.

Toute inscription inexacte, incomplète, mal orthographiée, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. L'Organisateur se réserve alors le droit de remettre en jeu le lot qui lui aurait été indûment attribué.

## **6. DOTATIONS**

### **6.1 Description des lots**

Les lots à gagner varient en fonction de la ville qui aura recueilli le plus grand nombre d'inscrits au challenge, comme suit :

- Si l'AFF de Toulouse a rassemblé le plus de participants inscrits :
  - Panoplie Papayou (DOFUS) d'une valeur commerciale unitaire de référence de 2 euros ;
  - Panoplie Vil Felon (WAKFU) d'une valeur commerciale unitaire de référence de 2 euros.
- Si l'AFF de Lille a rassemblé le plus de participants inscrits :
  - Panoplie Cristaline (DOFUS) d'une valeur commerciale unitaire de référence de 2 euros ;
  - Panoplie Baba (WAKFU) d'une valeur commerciale unitaire de référence de 2 euros.

### **6.2 Modalités d'attribution des lots/désignation des gagnants**

A l'issue de chaque AFF, l'Organisateur récoltera le nombre d'inscrits au challenge.

La ville gagnante sera celle qui aura récolté le plus d'inscriptions.

Tous les participants s'étant inscrits au challenge dans la ville gagnante remporteront la panoplie complète DOFUS et WAKFU telle que décrite à l'article 6.1 ci-dessus.

Par conséquent, si l'AFF de Toulouse a récolté le plus d'inscriptions, chaque participant s'étant inscrit au challenge lors de cet AFF se verra attribuer une panoplie Papayou (DOFUS) et une panoplie Vil Felon (WAKFU). Par contre, si c'est l'AFF de Lille qui récolte le plus d'inscriptions, chaque participant s'étant inscrit au challenge lors de cet AFF se verra attribuer une panoplie Cristaline (DOFUS) et une panoplie Baba (WAKFU).

Les résultats seront annoncés après l'AFF de Lille sur les sites officiels DOFUS ([www.dofus.com](http://www.dofus.com)) et WAKFU ([www.wakfu.com](http://www.wakfu.com)).

Il ne sera adressé aucun courrier électronique.

Les lots des gagnants seront directement crédités sur le compte Ankama qu'ils auront renseigné lors de leur participation au Concours.

L'Organisateur n'est pas responsable des erreurs ou omissions des participants s'agissant des informations demandées lors de la création d'un compte Ankama ou lors de l'inscription au Concours (notamment le nom de compte Ankama).

## **7. RECLAMATIONS**

Les lots ne sont ni remboursables, ni remplaçables, ni échangeables, aucune contrevaletur en espèces ne sera accordée, pour quelques raisons que ce soit, même en cas de force majeure.

Les lots ne sont soumis à aucune garantie.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

## **8. DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement complet de ce Concours a été déposé à la SCP ROY-LEMOINE –GALY, huissiers de Justice, sise 41 Boulevard de Valmy, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Le règlement est disponible sur [www.ankama-events.com](http://www.ankama-events.com).

Une copie de ce règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier postal uniquement à l'adresse suivante :

ANKAMA GAMES  
Service Jeu / Concours – Règlement  
CHALLENGE NORD vs SUD COMBAT DE BOSS DOFUS & WAKFU  
75 Boulevard d'Armentières BP 60403  
59057 Roubaix Cedex 1

Les frais d'affranchissement liés aux demandes de règlement seront remboursés sous réserve que ces demandes soient formulées sur papier libre adressé à l'Organisateur, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville). Le tout dans la limite d'une demande de même nature par foyer (même nom, même adresse). Ces frais sont remboursés sur la base du tarif lent moins de 20 g en vigueur au jour du présent règlement.

#### **9. DISPOSITIONS CNIL**

Les informations personnelles qui peuvent vous être demandées par l'Organisateur, à savoir adresse électronique, nom, prénom, adresse postale (le cas échéant), sont nécessaires à la prise en compte de la participation, à la détermination des gagnants, à l'attribution des lots et à la vérification du respect des règles de participation. Ces informations sont destinées à l'Organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, art. L.27., chaque participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, sur simple demande formulée par écrit adressée à l'Organisateur.

#### **10. DROITS A L'IMAGE / AU NOM**

Du seul fait de leur participation au Concours, les participants autorisent, sans aucune contrepartie financière ou autre, l'Organisateur et à toute entité du groupe Ankama à reproduire, utiliser, diffuser et publier leurs noms, prénoms, pseudonymes et/ou nom de compte Ankama sur Internet, notamment sur les sites [www.dofus.com/fr](http://www.dofus.com/fr) et [www.wakfu.com/fr](http://www.wakfu.com/fr) lors de l'annonce de la ville gagnante.

#### **11. LITIGES ET RESPONSABILITES**

En cas d'incohérence, le présent règlement prévaut sur tous les documents (notamment publicitaires) relatifs au Concours.

La participation à ce Concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au Concours et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes et modalités du Concours ou l'attribution des lots.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit s'il y a lieu d'invalidier et/ou d'annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de bloquer l'accès, de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre en justice tout participant qui aurait fraudé ou tenté de le faire. De façon non limitative, est considérée comme fraudeur :

- Toute personne s'étant inscrite sous une fausse identité ;
- Toute personne ayant inscrit une tierce personne.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle nature que ce soit.

## **12. DROIT APPLICABLE & REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent règlement relèvera des tribunaux compétents de Roubaix-Tourcoing et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.